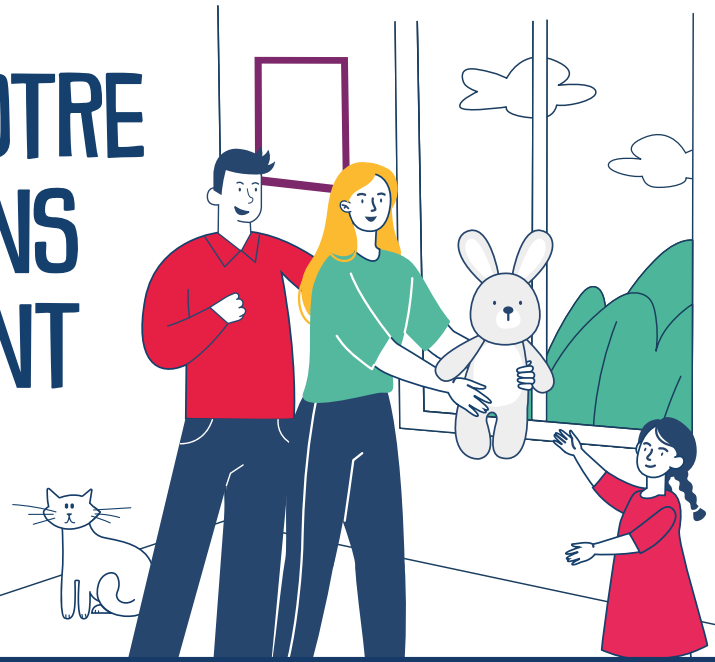


# LES BONS RÉFLEXES POUR PROTÉGER VOTRE FAMILLE, VOS VOISINS ET VOTRE LOGEMENT

Unicil 

Groupe ActionLogement



## PRÉVENTION INCENDIES

70% des incendies surviennent la nuit. L'intoxication par la fumée est la première cause des décès. Testez régulièrement votre détecteur et avertisseur autonome de fumée (DAAF) et remplacez-le si besoin.

- ▶ **Évitez les flammes** ou objets inflammables près des rideaux.
- ▶ **Ne laissez pas d'appareils en charge**, tels que cigarettes électroniques, smartphones, ordinateurs, trottinettes, vélos... ni d'appareils de cuisson ou fours allumés **sans surveillance**.
- ▶ **Ne surchargez pas les multiprises** avec plusieurs appareils branchés en même temps.
- ▶ **Privilégiez les appareils conformes CE**. En cas d'appareil défectueux, faites-les réparer par un professionnel.
- ▶ **Fermez les portes palières** et n'activez les skydômes qu'en cas d'incendie.
- ▶ **Ne stockez pas d'objets inflammables** (cartons, pneus, liquides auto...), ni d'engins tels que les trottinettes électriques branchées sans surveillance, dans les parkings, box ou parties communes.

## DANGERS LIÉS AU GAZ

Une aération régulière, au moins 10 minutes par jour, permet de renouveler l'air et d'éviter les risques d'intoxication. L'entretien annuel obligatoire de vos chaudières individuelles est assuré par Unicil dans le cadre d'un contrat qui garantit le contrôle de vos appareils à des tarifs négociés.

### FUITE DE GAZ : VIGILANCE ODEUR SUSPECTE

- ▶ Vérifiez la date de péremption des tuyaux d'alimentation de vos appareils de cuisson et remplacez-les au besoin.
- ▶ Coupez le robinet général d'arrivée du gaz et aérez en cas d'odeur suspecte.

### MONOXYDE DE CARBONE : LE DANGER INVISIBLE

- ▶ **N'utilisez pas de chauffage d'appoint à combustible.**
- ▶ **Respectez les modes d'emploi** des appareils de chauffage et cuisson.



**En cas de symptômes** tels que vertiges, nausées, maux de tête, malaises avec perte de connaissance, aérez votre logement et appelez les secours.

## VIGILANCE PARTIES COMMUNES

- ▶ Signalez tout dysfonctionnement d'éclairage à votre gestionnaire.
- ▶ Laissez libres les couloirs, halls et escaliers de tout objet pour faciliter la bonne circulation et l'évacuation en cas d'urgence.



# VIGILANCE ENFANTS

80% des accidents domestiques chez les enfants surviennent dans leur propre logement. Ne les laissez jamais sans surveillance d'un adulte et sensibilisez-les aux gestes de sécurité.



**Sécurisez les zones à risque** et installez des barrières de sécurité, des bloque-portes, des cache-prises et des protections pour les coins de table.

- ▶ **Les meubles sous les fenêtres (lit, commode, chaise) sont à proscrire**, ils peuvent servir comme escabeau.
- ▶ Pour éviter tout risque d'électrocution, **ne laissez pas d'appareils électriques branchés proches des douches et baignoires** (sèche-cheveux, smartphones, etc.).
- ▶ **Utilisez des tapis antidérapants** dans la baignoire ou la douche.



## ASSURANCE HABITATION : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Chaque année, pensez à transmettre une attestation en cours de validité à Unicil. C'est obligatoire pour être couvert en cas de dommages (dégâts des eaux, incendies ou explosions).
- En cas de sinistre, déclarez directement à votre assureur, dans les 5 jours ouvrés (2 jours en cas de vol) et préservez vos justificatifs : photos, factures, constats...



### ▶ EN CAS DE DANGER IMMINENT

Appelez immédiatement l'un des numéros d'urgence.

18

Pompiers

15

SAMU

17

Police

112

N° européen

### ▶ EN CAS D'URGENCE TECHNIQUE

Rapprochez-vous de votre gestionnaire ou de l'astreinte technique en dehors des horaires d'ouverture.



**CONTACTEZ LE**  
**04 65 57 91 19**



# C'EST DANS LA POCHE, TOUT SIMPLEMENT !

POUR VOUS  
CONNECTER



Ou en me rendant sur  
[compte.unicil-habitat.fr](http://compte.unicil-habitat.fr)

